



Vous souhaitez mettre à la location une chambre d'hôtes le territoire du Grand Pic Saint-Loup et vous souhaitez le référencer sur notre site Internet.

Rien de plus simple , nous vous donnons la marche à suivre et nous vous accompagnons.

Etape 1

Je suis propriétaire de 1 à 5 chambres d'hôtes et je souhaite commercialiser mon offre touristique à la nuitée à destination des touristes de la destination.

Etape 2

Je m'informe sur les obligations légales concernant la réglementation relative à la chambre d'hôtes : limites d'accueil, nombre de chambres, prestation obligatoire tel que le petit-déjeuner inclus dans le tarifs de la prestation.

Etape 3

Je dois obligatoirement remplir une fiche [CERFA N°13566](#) auprès de la mairie de ma commune. Cette fiche est une «**Déclaration en Mairie**» obligatoire qui vous engage sur l'honneur. Ce document permet également de collecter la taxe de séjour. Un récépissé vous sera adressé.

Etape 4 - facultative

Une fois cette démarche réalisée, vous pouvez qualifier votre offre :

CHAMBRES D'HÔTES REFERENCE

Il s'agit d'une initiative des Offices de Tourisme et d'Atout France dans le cadre du contrôle de la qualité de l'offre sur le territoire. Une visite de vérification sera diligentée par le propriétaire après le montage d'un dossier par le représentant de l'Office de Tourisme de rattachement. Durée de la qualification : 5 ans.

LE LABEL CLEVACANCES

Le label Clévacances est valable 3 ans sous réserve de paiement de la cotisation année 2 et 3. Il est obtenu après une visite de labélisation du technicien Clévacances sur une grille de 1 à 5 clefs. Prise de RDV auprès de Hérault Tourisme. Le Label Clévacances vous offre un référencement sur les sites :

www.clevacances.fr et sur www.herault-tourisme.com - Tél. : 04 67 67 71 71

LE LABEL GÎTE DE FRANCE

Le label est valable 5 ans et il est délivré suite à une visite de contrôle et un passage en commission départementale. Le bien est référencé sur le site départemental et de la Fédération Nationale Gîtes de France. Il est établi sur une grille de critères de 1 à 5 épis. Prise de rendez-vous auprès des Gîtes de France : [Tél.: 04 67 10 48 40](tel:0467104840)

LE LABEL FLEUR DE SOLEIL

Le label Fleurs de Soleil sélectionne ses adhérents sur la base des valeurs qui sont les siennes à savoir : la qualité de l'accueil, le confort des maisons, la convivialité et la disponibilité de ses propriétaires... principalement. Certifié ISO 9001 Fleurs de Soleil – Antenne Grasse 09 51 67 79 80 - 06 68 56 40 73 info@fleursdesoleil.fr

LE LABEL QUALITE TOURISME OCCITANIE SUD DE FRANCE

Label attribué pour une durée de 5 ans.

Aide à l'amélioration de la qualité de l'accueil, du suivi de la satisfaction client, participation aux actions de promotion, reportage photo (pris en charge à 50% par le label) ateliers, accès outils d'aide à de meilleurs performance. www.qualite-tourisme-occitanie.fr / qualite.tourisme@agence-adocc.com Tél.: 04 99 64 29 29

Etape 5

À la suite de la réception et la validation de votre déclaration en mairie ou de votre label, vous pouvez devenir partenaire de l'Office de Tourisme du Grand Pic Saint-Loup.

Pour toutes questions et demande de renseignement :

Catherine RUSCHER

Tél.: +33 (0)4 48 20 05 28 - mail : cruscher@tourisme-picsaintloup.fr

